VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers.....43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....30
Pouvoirs.....09
Excusés..... 04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

N°2023-07-03 : CHANGEMENT DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIVRY-GARGAN A AUTOLIB VELIB METROPOLE

Le jeudi 06 juillet 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 18 septembre 2020.

Présents : 30

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MONIER Annick	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	MAKHLOUF Dounia	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HODÉ Laurence

Pouvoirs : 9

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés : 4

AÏDOUDI Salem
LE BLEGUET Marie-Thérèse
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Sara DJABALI a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-03-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. Le Maire rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-20, L2121-21, L2121-33 et L5721-2 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Autolib et Vélib Métropole ;

Vu la réunion de la 1ère Commission permanente en date du 29 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les représentants de la Commune habilités à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Autolib et Vélib Métropole ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par,

- 33 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	MICONNET Olivier	FOURNIER Marine
BOUDJEMAÏ Kaïssa	HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine
et CHASSAIN Clément	et DELERUELLE Quentin	BERNARD Anne
MANTEL Serge	MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre
et LAFARGUE Jean-Claude	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
et GUIMARAES Odette	MAKHLOUF Dounia	et CRALIS Christophe
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	et LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine

- 6 ne participent pas au vote :

BITATSI-TRACHET Françoise	et JOLY NATHALIE
TRILLAUD Laurent	et BACH Raphaël
HODÉ Laurence	et PERRAULT Gérard

Article Unique : Désigne Madame Marie-Catherine HERRMANN comme délégués de la Commune au Comité syndical du Syndicat Intercommunal Autolib et Vélib Métropole

Ainsi fait et délibéré en séance le 06 juillet 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 93

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 19/07/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-03-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.